

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 392

non-membres: 25 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Mai 1999

Nos amis Québécois, ardents défenseurs de la langue française, émaillent leurs propos de termes savoureux dont le français de Paris a perdu l'usage. Ils luttent aussi avec vigueur contre l'envahissante anglomanie ambiante. Chez eux, lorsqu'on vous invite à une partie de sucre et que l'on jase, cela n'a rien de péjoratif; leurs chars freinent devant le panneau indiquant «arrêt», et ils vous souhaitent une bonne fin de semaine avant de s'en aller magasiner puis voisiner leur parents.

## Émotionner

*Emotionner* est un doublet d'*émouvoir*. Ce n'est pas un barbarisme, comme l'ont prétendu certains, car il est correctement construit sur *émotion*, de même qu'*affectionner*, *mentionner*, *réveillonner*, etc., sont tirés d'*affection*, *mention*, *réveillon*, etc.

Peut-être pourrait-on le distinguer d'*émouvoir* en attachant à ce sens celui d'«attendrissement moral», alors qu'*émotionner* marquerait une connotation physique, nerveuse: *La vue d'un cadavre émeut; un coup de sonnette émotionne*. C'est ce dernier sens que nous trouvons chez E. de Goncourt: *Le tremblement émotionné et peureux de celui qui demande*.

Quoi qu'il en soit, le Dictionnaire de l'Académie ignore ce vocable; aussi serait-il bien imprudent de le recommander après les polémiques qu'il a soulevées dès sa naissance.

(Défense du français, n° 392, mai 1999)

## Faillir

*Faillir* n'est guère usité qu'à l'infinitif, au passé simple (*je faillis, nous faillîmes*), au futur (*je faillirai, nous faillirons*, ou plutôt *je ne faillirai pas...*), au conditionnel (*je faillirais, nous faillirions*) et aux temps composés (*j'ai failli*, etc.). Part. passé, *failli, e*.

Au sens de «manquer», la construction avec *à* ou *de* devant un infinitif est archaïque et du style affecté: *Cela faillit même à me faire regretter de n'être pas né dans un autre siècle. (...) J'ai encore failli de me tromper*.

*Faillir*, devant un infinitif, se construit aujourd'hui sans préposition.

Au sens de «tomber», on retrouve *faillir* (présent de l'indicatif) dans le proverbe: *Au bout de l'aune faut le drap*, et dans certains noms géographiques comme *Montereau-faut-Yonne*.

(Défense du français, n° 392, mai 1999)

## Galetas

Huysmans a curieusement confondu *galetas* et *grabat* quand il a écrit: *«Mais ce qui l'étonna le plus, ce fut le lit; elle ne retrouvait plus le vieux galetas de fer qu'elle avait autrefois connu.»*

Il n'en reste pas moins, si l'on en croit Darmesteter (*la Vie des mots*) que le mot *galetas* possède un curriculum vitae vraiment étonnant. Issu d'un palais de la Corne-d'Or à Constantinople (tour Galata), il est successivement «aile d'un château», puis «étage supérieur d'une cour», pour aboutir enfin au sens actuel de «grenier» et «logement misérable».

Cette carrière permet de mieux saisir le sens de l'exemple suivant, tiré du même auteur: *«Toute une hémorragie d'ordure s'était ruée sur ce galetas qui crevait seul.* (Il s'agit du château de Lourps.)

(Défense du français, n° 392, mai 1999)

## Hériter

*Hériter* peut être employé, selon le cas, comme intransitif, transitif direct ou transitif indirect. Quand il n'a qu'un seul complément, il est suivi de la préposition *de*: *Hériter d'une tante. Il a hérité de deux cent mille francs*.

Mais si *hériter* a deux compléments, l'un sera direct (réservé aux choses) et l'autre indirect (réservé aux personnes). *Il a hérité deux cent mille francs de son frère. (...) Il n'a pas hérité un sou de son oncle*.

Certains écrivains se sont affranchis de ces règles, en particulier pour des raisons d'euphonie: *Il hérita aussi un esprit séditieux. (...) Il avait hérité le goût des manies tranquilles. (...) Ils avaient, à la mort de leurs parents, hérité quelques milliers de francs de rente*.

(Défense du français, n° 392, mai 1999)

## Indolent – indolore

Dans le langage habituel, *indolent* est synonyme de *nonchalant*, *apathique*: *Cet enfant est terriblement indolent*.

En termes de médecine, *indolent* (bas lat. *indolens*; de *dolere*, souffrir) a le sens de «qui ne cause point de douleur»: *Tumeur indolente. (...) Douleur au moment où elle force le passage du canal inguinal, elle [la hernie] ne tarde pas à devenir indolente*.

*Indolore* est un synonyme d'*indolent* au sens médical. Convenablement formé (du préf. *in*, et du lat. *dolor*, douleur), il détrône *indolent*, qui se cantonne dans son sens d'«apathique».

A noter qu'*indolent* a pour nom correspondant *indolence*, mais qu'*indolore* n'a pas de nom qui lui corresponde.

(Défense du français, n° 392, mai 1999)

## Lez

*Lez* (prononc. *lè*) est une préposition (du lat. *latus*, côté) qui entre dans un certain nombre de noms géographiques et signifie «à côté, près de»: *Péronnes-lez-Binche* (c'est-à-dire Péronnes près de Binche), *Plessis-lez-Tours* (Plessis près de Tours). [Ne pas confondre avec *Gaillon-les-Tours*, où *Tours* est un nom commun et *les* un article: où il y a des tours.]

C'est abusivement qu'on écrit *lès* ou *les* pour *lez* (Grevisse): *Villeneuve-lès-Avignon*, *Plessis-les-Tours*, etc. Il faut toutefois se ranger à l'orthographe officielle, qui n'est pas toujours d'accord avec l'étymologie, et *lès* est une forme récente de *lez*: *Saint-Waast-lès-Mello*.

Dans des appellations comme *Aix-les-Bains*, *Baigneux-les-Juifs*, *Montceau-les-Mines*, etc., *les* est naturellement un article.

(Défense du français, n° 392, mai 1999)